

# COMPTE ADMINISTRATIF 2020

## Budget général

Rapport de présentation



27 janvier 2021

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il retrace l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2020 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

# Table des matières

---

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3</b>
Les recettes de fonctionnement	3
Focus sur les recettes d'exploitation	4
Focus sur les produits exceptionnels	4
Focus sur la fiscalité	4
Les dépenses de fonctionnement	5
Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes réelles	6
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6</b>
Les recettes d'investissement	6
Les dépenses d'investissement	7
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>8</b>
<b>LES RATIOS DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>9</b>
Epargne brute et épargne nette	9
Capacité de désendettement	12

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

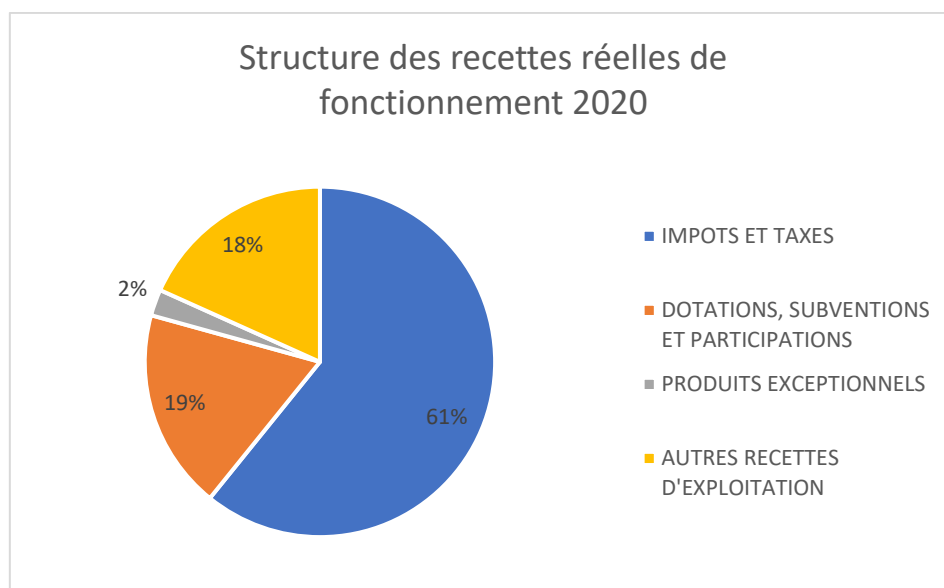
---

### Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité
- Les dotations
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2020, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 535 754 €, elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2018	2019	2020	2018-2020 %
Impôts / taxes	3 715 912 €	3 816 786 €	3 974 669 €	6,96 %
Dotations, Subventions ou participations	1 192 000 €	1 141 642 €	1 207 807 €	1,33 %
Recettes d'exploitation	1 280 597 €	1 371 165 €	1 194 474 €	-6,73 %
Produits Exceptionnels	26 786 €	28 261 €	158 804 €	492,86 %
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 215 295 €</b>	<b>6 357 854 €</b>	<b>6 535 754 €</b>	<b>5,16 %</b>

#### Focus sur les recettes d'exploitation

L'année 2020 fût marquée par un recul des recettes d'exploitation lié à la crise sanitaire. Le confinement puis les mesures d'endiguement ont en effet diminué les recettes liées aux services périscolaire et restauration scolaire à hauteur d'environ 115 000€ ainsi que les recettes liées aux locations des salles à hauteur d'environ 13 000€.

#### Focus sur les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels 2020 sont liés à des cessions immobilières réalisées par la commune pour un montant de 155 334€ (anciens ateliers municipaux, parcelle à proximité du pôle santé).

#### Focus sur la fiscalité

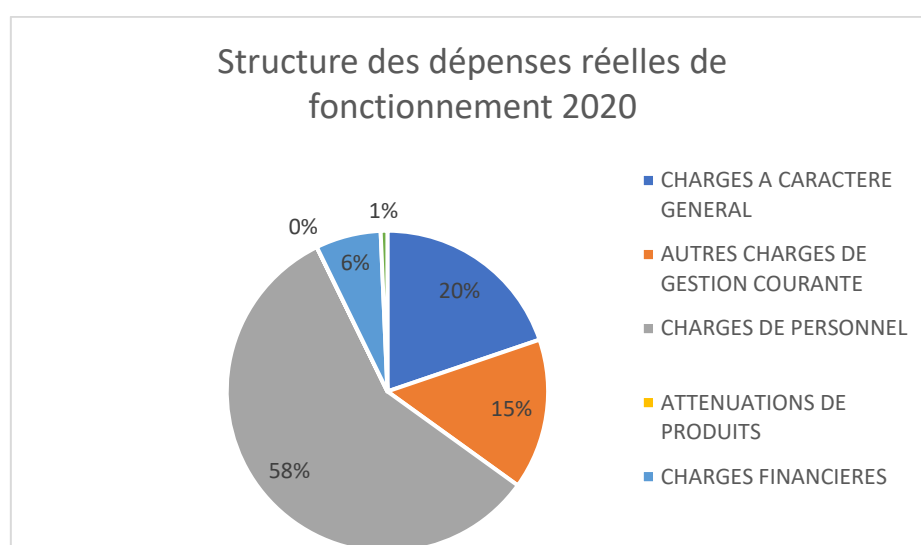
Année	2018	2019	2020	2018-2020 %
Produit TH	1 383 062 €	1 451 730 €	1 464 796 €	5,91 %
Produit TFB	1 763 546 €	1 812 701 €	1 834 453 €	4,02 %
Produit TFNB	79 786 €	81 388 €	82 364 €	3,23 %
Rôles complémentaires	6 025 €	4 974 €	85 025 €	
Reversement EPCI	75 185 €	75 185 €	75 185 €	
Autres ressources fiscales	408 308 €	390 808 €	432 846 €	-2,81%
<b>TOTAL PRODUIT FISCALITE</b>	<b>3 715 912 €</b>	<b>3 816 786 €</b>	<b>3 974 669 €</b>	<b>3 998 063 €</b>

## Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, principalement :

- Les dépenses de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante

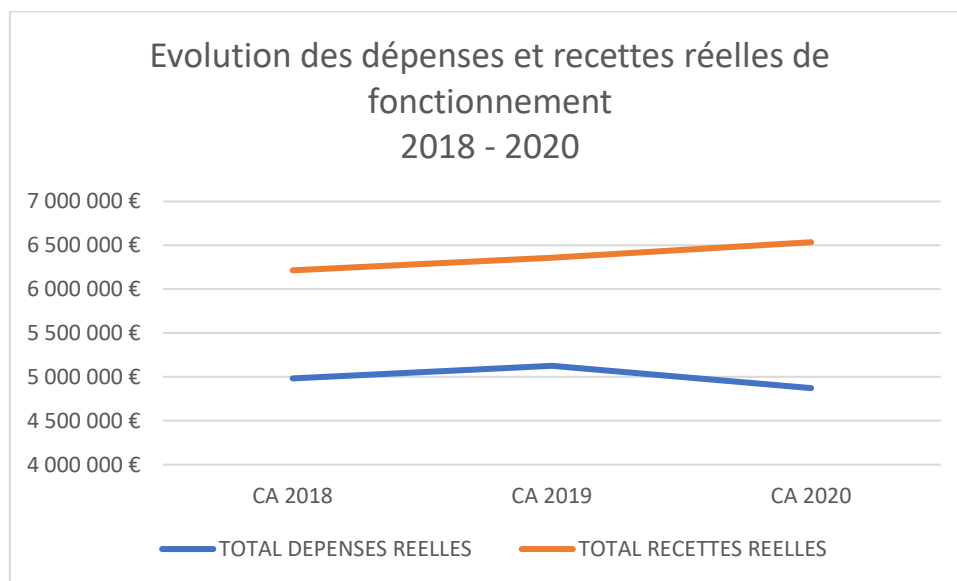
Pour l'exercice 2020, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 872 248 €, elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2018	2019	2020	2018-2020 %
Charges à caractère général	1 040 656 €	1 077 674 €	963 780 €	-7,39 %
Autres charges de gestion	723 821 €	740 019 €	738 694 €	2,05 %
Charges de personnel	2 836 872 €	2 955 216 €	2 816 357 €	-0,72 %
Atténuation de produits	630 €	2 279 €	824 €	30,79 %
Charges financières	379 024 €	350 648 €	319 575 €	-15,69 %
Autres dépenses	556 €	723 €	33 018 €	5 838,49 %
<b>Total</b>	<b>4 981 559 €</b>	<b>5 126 559 €</b>	<b>4 872 248 €</b>	<b>-2,19 %</b>

La diminution des charges à caractère général et des charges de personnel est principalement liée à la mise à l'arrêt d'une partie des services pendant le premier confinement.

## Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes réelles



## SECTION D'INVESTISSEMENT

---

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

### Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, du département, de l'Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement)
- Les emprunts

Année	2018	2019	2020	2018-2020 %
Subventions d'investissement	108 988 €	157 566 €	152 848 €	40,24 %
Emprunts et dettes assimilées	33 600 €	0 €	40 600 €	20,83 %
Avances forfaitaires	0 €	0 €	11 000 €	0 %
Dotations, fonds divers et réserves	523 847 €	370 120 €	776 336 €	48,2 %
<i>Dont excédent de fonctionnement</i>	<i>77 608 €</i>	<i>155 597 €</i>	<i>605 325 €</i>	<i>679,98 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	6 297 €	0 %
<b>Total</b>	<b>668 946 €</b>	<b>527 686 €</b>	<b>987 081 €</b>	<b>47,56 %</b>

## Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles
- Les immobilisations en cours
- Le remboursement des emprunts

Année	2018	2019	2020	2018-2020 %
Immobilisations incorporelles	19 475 €	29 008 €	31 630 €	62,41 %
Immobilisations corporelles	694 853 €	652 443 €	1 941 736 €	179,45 %
Avances forfaitaires	0 €	0 €	11 000 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	647 035 €	679 476 €	705 982 €	9,11 %
Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses d'investissement	43 799 €	0 €	28 347 €	-35,28 %
<b>Total</b>	<b>1 405 162 €</b>	<b>1 360 927 €</b>	<b>2 718 695 €</b>	<b>93,48 %</b>



## RESULTAT DE L'EXERCICE

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 605 180 €*	6 535 754 €	930 574 €
Section d'investissement	2 718 695 €	1 720 013 €*	-998 682 €
<b>Total</b>	<b>8 323 872 €</b>	<b>8 255 767 €</b>	<b>-68 105 €</b>

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	1 242 476 €	-
Section d'investissement	608 319 €	0 €	-

Résultat avec excédents	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 605 180 €	7 778 230 €	2 173 050 €
Section d'investissement	3 327 014 €	1 720 013 €	-1 607 000€
<b>Total</b>	<b>8 932 194 €</b>	<b>9 498 243 €</b>	<b>566 049 €</b>

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	575 583 €	510 887 €	<b>-64 696€</b>

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 605 180 €	7 778 230 €	2 173 050 €
Section d'investissement	3 902 597 €	2 230 900 €	-1 671 697 €
<b>Total</b>	<b>9 507 774 €</b>	<b>10 009 130 €</b>	<b>501 353 €</b>

\*Dont 732 932 d'opérations d'ordre

## LES RATIOS DE LA COLLECTIVITE

---

### Epargne brute et épargne nette

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel :

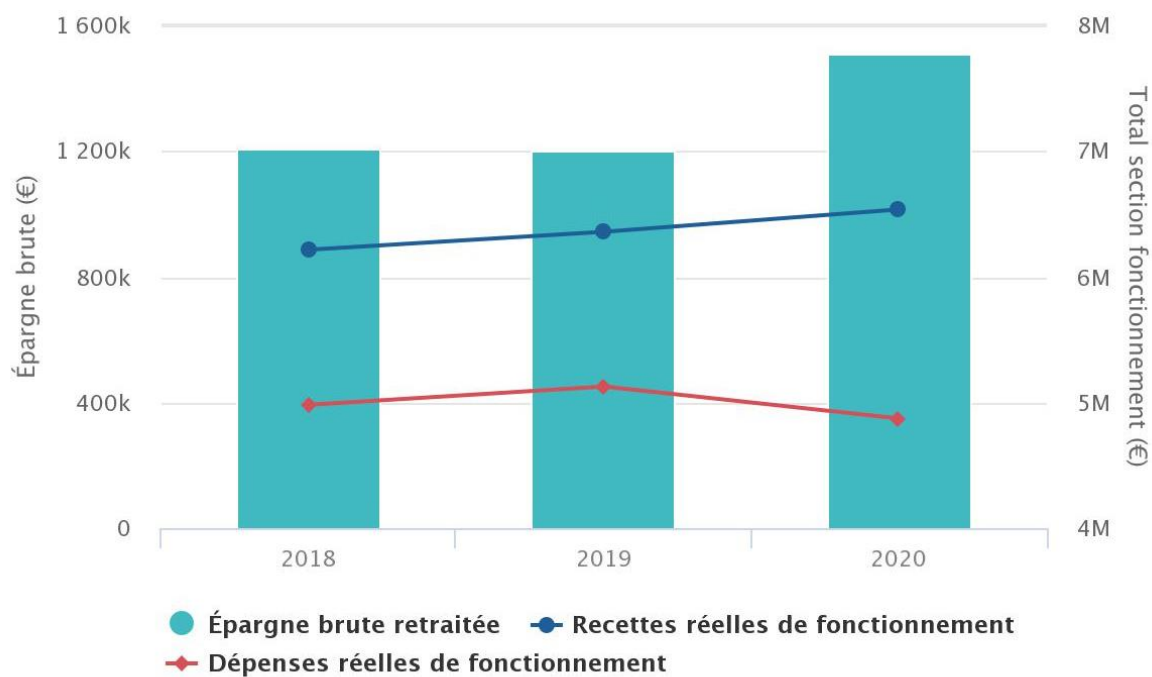
- **L'épargne brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :
  - Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
  - L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

- **L'épargne nette** ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel est soustrait le montant des remboursements du capital des emprunts souscrits.

Année	2018	2019	2020	2018-2020 %
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 215 295 €</b>	<b>6 357 854 €</b>	<b>6 535 754 €</b>	<b>5,16 %</b>
Dont recettes Exceptionnelles	26 786 €	28 261 €	158 804 €	492,86 %
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 981 559 €</b>	<b>5 126 559 €</b>	<b>4 872 248 €</b>	<b>-2,19 %</b>
Dont dépenses Exceptionnelles	556 €	723 €	5 763 €	936,51 %
Dont charges financières	377 302 €	354 805 €	331 458 €	-12,15 %
Épargne brute	1 207 506 €	1 203 757 €	1 510 465 €	25,08 %
Remboursement des emprunts	647 035 €	679 476 €	705 982 €	9,11 %
Épargne nette	560 471 €	524 281 €	804 483 €	43,54 %

Épargne brute = (recettes réelles de fonctionnement – recettes exceptionnelles) – (dépenses réelles de fonctionnement – dépenses exceptionnelles)



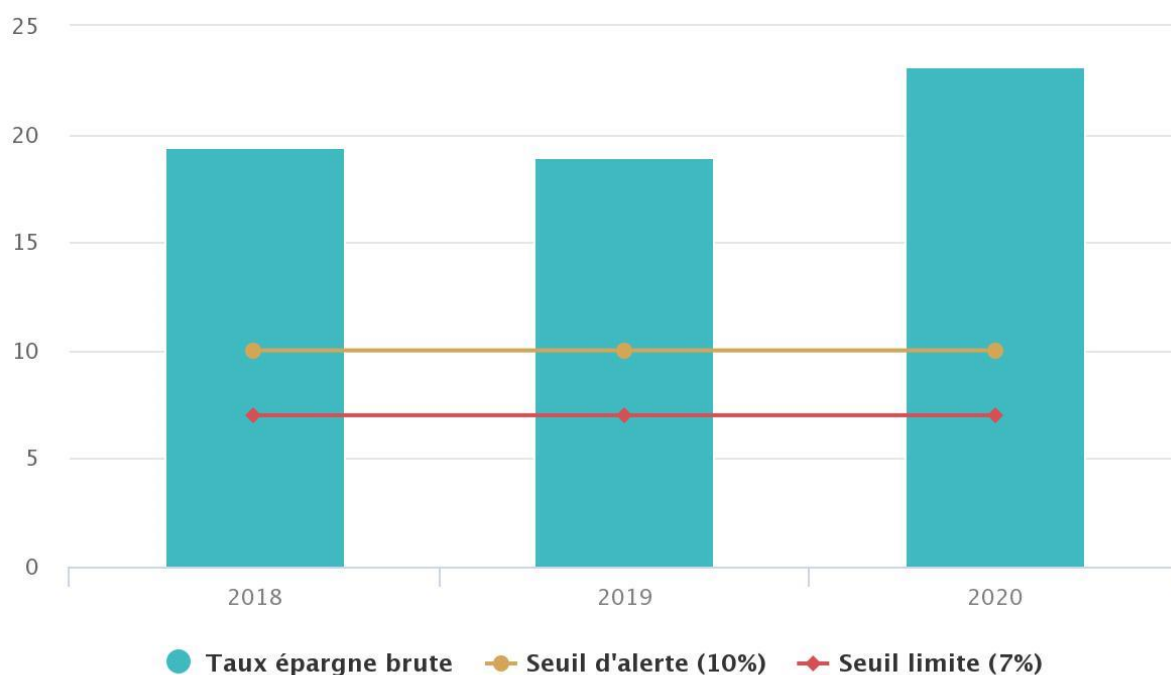
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 13% en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

### Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



## Capacité de désendettement

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette.

Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

### Capacité de désendettement de la collectivité

